Nations Unies A/HRC/26/L.5



Distr. limitée 20 juin 2014 Français Original: anglais

Conseil des droits de l'homme

Vingt-sixième session
Point 3 de l'ordre du jour
Promotion et protection de tous les droits de l'homme,
civils, politiques, économiques, sociaux et culturels,
y compris le droit au développement

Angola*, Autriche, Bosnie-Herzégovine*, Géorgie*, Guatemala*, Indonésie, Maroc, Nouvelle-Zélande*, Pologne*, Sri Lanka*: projet de décision

26/...

Les effets négatifs de la corruption sur la jouissance des droits de l'homme

À sa ... e séance, le ... juin 2014, le Conseil des droits de l'homme, rappelant sa résolution 23/9 du 13 juin 2013, dans laquelle il demandait à son Comité consultatif de lui soumettre, à sa vingt-sixième session, un rapport de recherche sur la question des effets négatifs de la corruption sur la jouissance des droits de l'homme, a pris note du rapport intérimaire sur la question soumis par le Comité l'et, prenant acte de la demande formulée par le Comité l'invitant à prolonger le délai prévu pour l'établissement du rapport de recherche afin de lui permettre d'approfondir ses travaux, notamment en analysant les nombreuses réponses reçues récemment au questionnaire², a décidé de demander au Comité de lui soumettre le rapport final à sa vingt-huitième session.

GE.14-05755 (F) 200614 200614





^{*} État non membre du Conseil des droits de l'homme.

¹ A/HRC/26/42.

² Voir A/HRC/AC/12/2.